

Image not found or type unknown



L'employeur peut-il modifier l'horaire de travail ?

publié le **13/07/2012**, vu **770 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'employeur peut en principe modifier les horaires de travail des salariés sans leur accord, sauf lorsque ces horaires sont contractualisés ou bouleversent de façon importante leur situation.

[Lire l'article](#)